

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 27 août 2020**

**DCM N° 20-08-27-6**

**Objet : Programme Interreg VA Grande Région - projet NOE-NOAH.**

**Rapporteur: M. THIL**

La Ville de Metz, berceau de l'écologie urbaine, est Bénéficiaire Chef de file du projet transfrontalier intitulé "NOE-NOAH – un réseau partagé de reconnections écologiques innovantes et citoyennes en Grande Région".

Ce projet, dont la demande de concours FEDER avait été déposée le 30 mai 2017, avait été officiellement approuvé lors du Comité de Sélection des Autorités INTERREG VA Grande Région (2014-2020) réuni le 13 septembre 2018. Il s'inscrit dans l'objectif spécifique 7 ("Améliorer l'offre transfrontalière de services et d'équipement socialement inclusifs") de l'axe prioritaire 3 "Amélioration des conditions de vie" du programme Interreg V "Grande Région".

Le projet NOE-NOAH regroupe 26 partenaires de la Grande Région :

- Partenaires opérateurs (avec budget) :

Le Centre Pompidou Metz (F) / Bliiida (F) / Metz Métropole (F) / Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (F) / L'Institut Européen d'Ecologie (F) / Le Saarlandmuseum (D) / La Hochschule Musik Saar (D) / La Biosphärenservat PfälzerwaldNordvogesen (D) / Le Parc Naturel des Hautes Fagnes – Eifel (B) / Natagora Asbl (B) / La Province de Liège (B) / Le Domaine de Palogne (B) / L'Université de Liège (B) / La Ville de Verviers (B) / La Ville de Differdange (L).

- Partenaires méthodologiques (sans budget) :

Le Syndicat Mixte du Musée de la Mine (F) / L'université de Lorraine (F) / Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (F) / Le RLP-Naturpark Nordeifel e.V. (D) / Le NRW Naturpark Nordeifel e.V. (D) / La Ville de Trèves (D) / Le Service Public de Wallonie (B) / L'Université du Luxembourg (L) / La Ville de Luxembourg (L) / Intradel (B).

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, le projet, d'une durée initiale de 3 ans (1<sup>er</sup> mars 2017-28 février 2020), avait fait l'objet d'une première modification majeure portant sa date de fin au 31 août 2021.

En raison de la crise sanitaire traversée depuis mars 2020 et en concertation avec les autorités INTERREG et les partenaires du projet, la Ville de Metz, Bénéficiaire chef de file du projet, souhaite soumettre une seconde demande de modification majeure relative à la prolongation

du projet de 4 mois supplémentaires avec une nouvelle date de fin de projet portée au 31 décembre 2021. Cette prolongation permettra aux partenaires du projet de reporter en 2021 de nombreuses actions prévues en 2020 mais annulées pour cause de Covid 19.

La demande de prolongation sera déposée officiellement le 15 septembre 2020 auprès des autorités INTERREG.

Le budget global du projet reste inchangé : 4 525 003,17 € avec une subvention FEDER d'un montant maximum de 2 559 502,42 €. Le budget de la Ville de Metz reste également inchangé à 1 385 000 € avec un taux d'intervention du FEDER de 60%, soit 831 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la délibération N° N° 17-04-27-14 du 27 avril 2017 concernant la participation et l'engagement de la Ville de Metz en tant que premier bénéficiaire et chef de file du projet "NOE-NOAH et le dépôt de la demande de concours FEDER auprès du programme INTERREG V A Grande Région (2014-2020),

**VU** la délibération N° 17-09-28-17 du 28 septembre 2017 concernant la participation et l'engagement de la Ville de Metz en tant que premier bénéficiaire et chef de file du projet "NOE-NOAH, pour une dépense globale prévisionnelle sur fonds propres de 1 385 000 € sur une durée de trois ans (de mars 2017 à février 2020) et la sollicitation d'une subvention au titre des crédits FEDER (programme INTERREG V A Grande Région) à hauteur de 831 000 €,

**VU** l'approbation officielle du projet, transmise par courrier le 19 septembre 2018, par le Comité de Sélection des Autorités INTERREG VA Grande Région (2014-2020), réunies le 13 septembre 2018,

**VU** la délibération N° 19-03-28-6 du 28 mars 2019 concernant la première demande de modification majeure du projet (prolongation de 16 mois) et la signature de la convention FEDER et de la convention de partenariat,

**CONSIDERANT** le retard pris par le programme d'actions NOE-NOAH en raison de la crise sanitaire et la nécessité de prolonger le projet jusqu'au 31 décembre 2021,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** la Ville de Metz, représentée par monsieur le Maire, en tant que premier bénéficiaire et chef de file du projet transfrontalier "NOE-NOAH", à déposer une demande de modification majeure auprès des autorités INTERREG le 15 septembre 2020 portant sur la prolongation du projet d'une durée de 4 mois et incluant les modifications mineures demandées par les partenaires,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents notamment contractuels permettant la mise en œuvre et la réalisation du projet.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Patrick THIL

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**